

Fessenheim-le-Bas Conseil municipal - Fessenheim-le-Bas Adieu au poste d'incendie



La création d'une salle paroissiale/communale et d'un atelier relais est projetée afin de **remplacer le bâtiment incendie** et la grange du presbytère. PHOTO DNA

Le conseil municipal s'est réuni mardi soir sous la présidence du maire Pierre Luttmann, essentiellement autour de questions financières.

Le conseil a fixé les tarifs 2013 de la redevance pour occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication à 40 € par km et par artère en souterrain, 53,33 € par km en aérien et 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Traitement de la charpente et isolation

Le Nordheimer Graben, difficile d'accès à cause des ronces qui ont envahi les deux berges, fera l'objet de travaux d'aménagement (14 940 € HT).

Plus loin, les conseillers ont attribué les parcelles appartenant à la commune pour une location sur la période du 11 novembre 2013 au 10 novembre 2014 au prix de 1,51 € l'are pour les terres et 1,08 € l'are pour les bandes vertes.

Dans le cadre des travaux de création d'un appartement communal dans les combles de l'école, les élus ont décidé d'attribuer le traitement de la charpente contre les xylophages (4 592,49 € TTC) et la mise en place d'un isolant phonique au sol (5 662,61 € TTC).

Amélioration de l'éclairage public

Le conseil a voté par ailleurs la réfection de la rue de Nordheim et la rue du Tabac avec amélioration de l'éclairage public (238 280 € TTC). Le financement devrait être assuré par les subventions du conseil régional (50 000 €), du conseil général 67 (10 000 €), d'Électricité de Strasbourg (20 000 €), du prêt relais TVA (39 000 €), d'un auto financement (51 280 €) et d'un emprunt (68 000 €). Le chantier débutera par le décaissement des rues et le remblaiement en mars-avril prochains.

Par ailleurs, les élus ont autorisé le maire à entreprendre les démarches auprès d'un architecte afin de peaufiner le projet de création d'une salle paroissiale/communale et d'un **atelier relais dans le bâtiment du service incendie** et de l'ancienne grange du presbytère.